Compte-rendu FNEC FP-FO pour le CHSCTA du 03/11/2020

Déclaration unitaire

Monsieur le Recteur,

Les organisations syndicales UNSA, FSU et FNEC FP FO de l'académie de Clermont Ferrand dénoncent la gestion de la crise sanitaire par le ministère qui dégradent les conditions de travail déjà largement détériorées, conduisant à une surcharge de travail et à une mise sous pression intenable pour l'ensemble des personnels, dont les chefs d'Établissement et les directrices et directeurs d'école, épuisés et exaspérés.

Les organisations syndicales UNSA, FSU et FNEC FP FO réclament des mesures d'urgence pour assurer, dans ce contexte épidémique, la protection de tous et toutes, personnels comme élèves et notamment la fourniture de masques plus protecteurs et en quantité suffisante pour couvrir le temps de travail et le temps de transport, le dépistage systématique des personnels et des élèves et l'équipement en purificateurs d'air.

Les organisations syndicales UNSA, FSU, FNEC FP FO revendique notamment le recrutement, dans les plus brefs délais, de tous les candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire pour pourvoir notamment au remplacement des personnels vulnérables ou en congés maladie.

Nos organisations syndicales invitent l'ensemble des personnels des écoles et des établissements à se réunir et à débattre de ces revendications.

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

Monsieur le Recteur,

Ce CHSCT Académique se tient dans un contexte insupportable pour les personnels de l'Education Nationale. Encore une fois, vous décidez de convoquer un CHSCTA après la parution d'un nouveau protocole sanitaire toujours inapplicable. Vous utilisez donc le CHSCTA comme un outil d'intégration des organisations syndicales aux décisions déjà prises et les mettant devant le fait accompli alors que cette instance devrait être consultative. La FNEC FP-FO condamne cette méthode.

Suite à l'assassinat de Samuel Paty, le ministère avait annoncé dans les médias un dispositif particulier dans les écoles pour la rentrée lundi 2 novembre : rentrée des élèves à 10h, activités pédagogiques imposées autour de cet événement tragique, minute de silence… Jusqu'aux derniers jours des vacances, aucune

communication n’a été effectuée auprès des chefs d'établissements, des directeurs d’école et de l'ensemble des personnels sur les dispositions concrètes de mise en place de cette rentrée scolaire !

Faute d’instructions claires de vous-même et des IA-DASEN, nos collègues, sur leur temps de vacances, recevaient donc les informations par BFMTV ! Les chefs d'établissement ont commencé lors des derniers jours de congés à organiser cette rentrée particulière. Les directeurs d'école ont contacté les municipalités pour voir si une garderie était prévue jusqu’à 10h au sein de l’école. Tous ont été submergés de questions légitimes de parents d’élèves, de collègues sans pouvoir y répondre…

A cette situation s’est ajoutée la question du nouveau protocole et du « reconfinement ». Comme les protocoles sanitaires précédents, le nouveau protocole tourne le dos aux réelles mesures de protection pour les personnels revendiquées par la FNEC FP-FO :
- Le dépistage systématique des personnels et des élèves ;
- La mise à disposition gratuite et en nombre suffisant de masques réellement protecteurs
- Le recrutement immédiat de médecins de prévention ;
- La reconnaissance de la Covid 19 comme maladie professionnelle ;
- L’abrogation du jour de carence et le remboursement des jours de carence pour tous les personnels placés en CMO depuis la rentrée scolaire.
- Le recrutement immédiat de tous les candidats de la liste complémentaire pour pourvoir notamment au remplacement des personnels vulnérables, éloignés de leur poste de travail ou en congés maladie.

Concernant les masques DIM fournis lors du déconfinement aux personnels de l’éducation nationale, après analyse, l’ANSES a conclu dans un avis que « tout risque sanitaire ne peut être exclu ». La FNEC FP-FO avait d’ailleurs alerté le ministre sur ce sujet dès le CHSCTM du 11/09 et vous-même, M. le Recteur, lors du CHSCTA du 14/09. Les autorités ont d’ailleurs demandé à ce que ces masques DIM ne soient plus utilisés. Or, de très nombreux établissements n’ont pas reçu de nouvelle dotation en cette rentrée du 2 novembre.

Pire que les protocoles précédents, ce nouveau protocole ne protège personne sauf le ministre :

- Aux chefs d'établissements, aux directeurs d’école et aux personnels de mettre en place le nouveau protocole sanitaire publié le 29 octobre au soir par le ministre, protocole encore plus inapplicable que les précédents, faisant peser toujours plus la responsabilité de la propagation de l’épidémie sur les personnels. A eux d’organiser l’impossible non-brassage des élèves, de renforcer la ventilation, de veiller à ce que les élèves à partir de 6 ans (enfants qui paraît-il n’étaient pas vecteurs de transmission du virus) portent le masque en permanence… pendant que le ministre s’exonère de ses obligations de protéger les personnels !
- Aux chefs d'établissements et aux directeurs d’école également, lors de cette impossible rentrée, incombe donc la responsabilité de signer les attestations aux dizaines ou aux centaines de parents d’élèves venant accompagner ou récupérer leurs enfants à l’école !

- Aux chefs d'établissements et aux directeurs d'école toujours de veiller à la mise en place du plan Vigipirate renforcé dans une période marquée par plusieurs agressions et assassinats dans le pays !
- Et comme si cela ne suffisait pas, le ministre annonce le vendredi 30 octobre que la rentrée du lundi 2 novembre, initialement prévue à 10h pour les élèves, aurait finalement lieu à l'heure habituelle… Charge donc aux chefs d'établissements et aux directeurs d'école de prévenir les familles durant le week-end, familles qu'ils venaient à peine d'informer d'une rentrée des élèves à 10h !

Avec ses ordres et contrordres permanents, le ministre est en train de faire exploser les personnels ! Les limites de l'incurie et de l'incompétence sont largement dépassées ! Pour la FNEC FP-FO, c'est inacceptable ! Le mépris des personnels, le mépris des statuts, le mépris de l'Ecole publique, ça suffit ! Le refus de satisfaire la moindre des revendications (postes, salaires…), ça suffit ! La volonté d'imposer coûte que coûte des réformes s'en prenant à nos statuts et nos conditions de travail, ça suffit !

Les personnels hospitaliers placés en première ligne en mars, ont obtenu, par la grève, une augmentation indiciaire de 183 euros net. Les personnels de l'Education Nationale sont, eux aussi, en première ligne. Ils exigent également les 183 euros net d'augmentation indiciaire immédiatement et sans contrepartie.

La FNEC FP-FO de l'académie de Clermont Ferrand appelle les personnels à se saisir de l'appel national des fédérations FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, SUD Education et SNALC à se réunir, à lister toutes leurs revendications et à les faire remonter à leur hiérarchie, avec copie aux organisations syndicales.

Pour la FNEC FP-FO, la question de la grève pour briser cette spirale infernale de dégradation de nos conditions de travail et pour obtenir une réelle augmentation de nos salaires est posée.

ALLIER : FNEC FP-FO 03
1 rue Lavoisier 03100 Montluçon ; Tél : 0470 02 51 40
fnecfp.fo03@gmail.com
CANTAL : FNEC FP-FO15
7 Place de la Paix 15000 Aurillac ; Tél : 0471484119
snfolc15@gmail.com
HAUTE LOIRE : FNEC FP-FO 43
1 Avenue St Flory, 43000 Le Puy ; Tél : 04 71 05 43
snfolc.43@orange.fr
PUY DE DOME : FNEC FP-FO 63
38 Rue Raynaud, 63000 Clermont-Ferrand ; Tél : 0473913838
fnecfpfo63@gmail.com

Communiqué de presse de la FNEC FP-FO suite au CHSCTA du 03/11/2020

Le mépris ça suffit!

La FNEC FP-FO de l'académie de Clermont-Ferrand a décidé d'un communiqué de presse pour informer de la scandaleuse gestion par le ministre et par le recteur, de la rentrée scolaire dans les établissements et les écoles d'Auvergne.

Le ministre et le recteur se félicitent des soi-disant bonnes conditions de la rentrée du lundi 02/11. Dans les faits, la réalité est tout autre.

La FNEC FP-FO dénonce les modalités de l'hommage rendu à Samuel Paty qui ne correspondaient pas aux attentes des personnels. Cela a entraîné chaos, incompréhension et désorganisation dans les établissements. Finalement, cet "hommage" n'a servi qu'à une seule chose : permettre à l'administration de cacher sa responsabilité dans ce drame et son absence systématique de soutien et de protection des personnels menacés, diffamés ou agressés dans l'exercice de leurs fonctions.

La FNEC FP-FO exige le respect des statuts, et en particulier, demande la mise en œuvre systématique de la protection fonctionnelle inscrite dans l'article 11 du statut général de la Fonction Publique, ce qui n'est pas le cas dans l'académie.

En ce qui concerne la crise sanitaire, la FNEC FP-FO avait dénoncé, dès septembre, la potentielle nocivité des masques DIM et se félicite de l'arrêt de leur distribution. Cependant, contrairement aux dires du recteur, la grande majorité des établissements de l'académie ne sont toujours pas dotés de nouveaux masques. Les masques Corèle qui devraient être fournis ne sont pas plus protecteurs que les précédents et ne sont pas non plus considérés comme des EPI (Equipement de Protection Individuelle).

Est-ce cela un protocole renforcé ?

Le protocole sanitaire inapplicable apparaît pour ce qu'il est, servir de parapluie au ministère et renvoyer les responsabilités de protection des personnels et des élèves au niveau local.

Le rectorat indique que les personnels vivant avec des personnes vulnérables, si un masque de type II ne leur convient pas, seront alors placés en congé de maladie ordinaire, avec jour de carence et passage à mi-traitement au bout de 3 mois. C'est un scandale et la double-peine !

Est-ce cela protéger les personnels ?

Lors du CHSCTA, le recteur a non seulement refusé de répondre aux questions concrètes portées par la FNEC FP-FO et aux difficultés rencontrées par les personnels sur le terrain ; pire, il s'est évertué à couper la paroles des représentants FO et à empêcher l'expression des revendications.

La FNEC FP-FO dénonce un déni de démocratie et une volonté manifeste de notre administration de bâillonner nos représentants syndicaux.

Ainsi, loin de protéger les élèves et les personnels, avec ses ordres et contrordres permanents, le ministre est en train de faire exploser les agents ! Les limites de l'incurie et de l'incompétence sont largement dépassées ! Pour la FNEC FP-FO, c'est inacceptable ! Le mépris des personnels et de leurs représentants, le mépris des statuts, le mépris de l'Ecole publique, ça suffit ! Le refus de satisfaire la moindre des revendications (postes, salaires…), ça suffit ! La volonté d'imposer coûte que coûte des réformes s'en prenant à nos statuts et nos conditions de travail, ça suffit !

La FNEC FP-FO se félicite de la déclaration unitaire FSU-UNSA-FO lors du CHSCTA pour exiger :
- des mesures de protections efficaces
- le dépistage systématique des personnels et des élèves
- le recrutement de personnels supplémentaires notamment par l'appel aux listes complémentaires des concours afin de pourvoir au remplacement des personnels éloignés de leur poste de travail.

La FNEC FP-FO de l'académie de Clermont Ferrand appelle les personnels à se saisir de l'appel national des fédérations FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, SUD Education et SNALC à se réunir, à lister toutes leurs revendications et à les faire remonter à leur hiérarchie, avec copie aux organisations syndicales.

Pour la FNEC FP-FO, la question de la grève pour briser cette spirale infernale de dégradation de nos conditions de travail et pour obtenir une réelle augmentation de nos salaires est posée.

Avis communs FNEC FP-FO, UNSA, FSU adoptés à l'unanimité lors du CHSCTA du 3 novembre 2020.

Avis 1 : Le CHSCTA constate que l'administration est dans l'incapacité de protéger ses agents. En effet, de nombreux établissements de l'académie ne disposaient ni de masque, ni de moyen de protection efficace à la rentrée, certains n'en disposent d'ailleurs toujours pas. En conséquence :

- Le CHSCTA exige la fourniture de masques efficaces et gratuits pour tous les personnels et tous les élèves.
- Le CHSCTA exige la suspension immédiate du jour de carence : il est inacceptable que les personnels payent le prix d'être malade !
- Le CHSCTA demande que la COVID soit considérée comme maladie professionnelle en toutes circonstances.

Avis 2 : Le décret du 29 août 2020 qui réduisait la liste des critères de vulnérabilité ayant été suspendu par le Conseil d'Etat. c'est donc le décret du 5 mai 2020 qui s'applique. Le CHSCTA exige que les personnels vulnérables puissent être placés en travail à distance ou en ASA (autorisation spéciale d'absence). Le CHSCTA exige que les personnels ayant dans leur foyer une personne vulnérable bénéficient également, s'ils le souhaitent, d'un éloignement de leur poste de travail.

Avis 3 : Le CHSCTA se prononce pour le financement du matériel nécessaire à l'exercice des missions des personnels. Le CHSCTA demande le respect du décret de 2016 sur le télétravail.